F

PREF. DES PYRENEES ATLANTIQUES

64/001/TERM07/0P10/

Partie à découper lors de la cession ou de la destruction du véhicule

N° IMMATRICULATION (A)	DATE	DATE DE 1re MISE EN CIRCULATION (B)
4072 VQ 64	18/01/96	18/01/96

NOM (C) Prénoms (D)
NOM d'usage — DIRECTION DEPARTEMENTALE EQUIPEMENT / PARC ROUTIER

DOMICILE (E) 129, AVENUE JEAN MERMOZ
COMMUNE 129 64140 BILLERE

GENRE	MARQUE (F)	TYPE
TRA	RENAULT	R3541PB

N° dans la SÉRIE du TYPE (G)	CARROSSERIE	EN.	PUISS.	Pl. ass.
41G0105	AGRICOLE	GO	18	1/2

LARG.	SURF.	POIDS T.C.	POIDS à vide	POIDS T.R.	Br. (dBA)	Rég. mot. (tr/mn)
		8T100	3T670	28T285	92	1762

DATE et N° CERTIFICAT PRÉCÉDENT
NEUF

DROITS PAYÉS SUR ÉTAT

TAXE RÉGION	265,50 F
TAXE PARAFISC.	
TOTAL	265,50 F

DATES VISITES TECHNIQUES (Application des articles R. 117-1 à R. 122 du Code de la Route)

Par délégation,
Le Chef de Bureau de Circulation Routière

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Préfecture Pyrénées-Atlantiques

2

Annick NETOLICKA-LEMAIRE
Le préfet,

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

96AJ 02872